

Explication de mon abstention au vote de la motion présentée à l'Assemblée Générale de l'APPEP du 11 novembre :

Je m'abstiens pour quatre raisons :

1. L'AG de la Régionale de ROUEN dont je suis le Président a adopté à l'unanimité le 20.10 une motion demandant le retrait intégral du programme RENAUT et le rétablissement des horaires en TL et en TS.
2. Notre Association n'a pas à légitimer d'une manière ou d'une autre la "*commission nationale de suivi de la mise en œuvre*" du nouveau programme, que les professeurs de philosophie n'ont jamais demandée, et dont l'objectif est de laisser le temps passer et de les conduire à accepter l'essentiel de ce programme qu'ils ont clairement rejeté lors de la consultation de novembre 2000.
3. Comme le précise la note d'information du 29 juin 2001 publiée par la DESCO et signée par son directeur, M De Gaudemar, le groupe d'experts présidé par Michel Fichant "*sera saisi de toute proposition d'aménagement des programmes des séries générales, notamment celles émanant de la commission nationale de suivi*". Demander par une motion au nouveau groupe d'experts de faire des propositions de nouveau programme, ce ne peut donc pas être autre chose que lui demander de présenter des propositions d'aménagement du programme RENAUT, et renoncer à l'exigence de son retrait.
4. La motion présentée n'emploie d'ailleurs plus nettement le terme de retrait, alors que c'était le terme que soutenait notre association dans les communiqués qu'elle a jusqu'ici publiés ; il s'agirait seulement "*de mettre fin*" au programme RENAUT. Ce n'est pas un simple problème de vocabulaire. Le terme de retrait a le mérite de la clarté : le programme RENAUT, par ses motifs, ses principes, ses recommandations, ses questions d'approfondissement, sa restriction des notions, sa réduction de la dissertation à la mise en œuvre de techniques d'argumentation, est inamendable et inacceptable. "*Mettre fin*" est une expression très ambiguë, qui peut vouloir dire qu'il suffirait de faire une simple refonte de l'actuelle version du programme, conservant son esprit général.

Ces quatre raisons dont les trois dernières s'enchaînent, expliquent pourquoi je ne peux pas voter la motion présentée.

Didier Carsin